



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014**

### **COMPTE-RENDU**

Le procès-verbal de la réunion en date du 03 octobre 2014, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

**FINANCES** - Le Conseil Municipal a voté des virements de crédits au budget communal en section de fonctionnement (500 € : participations financières à divers organismes) et en section d'investissement (3 000 € : alarme église et travaux sur un logement communal). Il a fixé les indemnités des agents recenseurs sur la base du nombre d'imprimés par district et il a accordé des indemnités pour frais de déplacement (190 € et 225 €) et frais téléphoniques (20 € par agent). Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Il a maintenu le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal ainsi que l'exonération totale pour les commerces de détail d'une surface inférieure à 400 mètres carrés. Il a accordé diverses participations financières pour des enfants de Nargis à des établissements scolaires : école Jeanne d'Arc (107 € par enfant), école Victor Hugo à Dordives (279 € pour une élève) pour des séjours à la montagne et à la Maison Familiale et Rurale de Ste-Geneviève-des-Bois pour l'accueil d'une élève (365 €). Il a fixé les tarifs de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 en portant notamment la location le week-end à 315 € et le montant de la caution pour toutes manifestations à 600 € (maintien de la gratuité pour les associations communales, l'Entente Sportive Gâtinaise et l'Office de Tourisme de la CC4V.).

**DIVERS** - Le Conseil a autorisé le Maire, en régularisation, à signer une convention d'adhésion au co-marquage avec Service-Public.fr (diffusion des données propres de Service-Public.fr et des données locales) dans le cadre de la conception d'un nouveau site communal. Le Conseil a évoqué le coût des photocopies notamment en couleurs effectuées gratuitement pour les associations. Une étude sera effectuée pour déterminer l'incidence financière pour la Commune.

Le Conseil Municipal évoque le « L.i.e.n. » et le bulletin municipal à paraître et à distribuer par les élus ainsi que la prochaine manifestation « Honneurs aux Nargissiens » qui aura lieu le 06 décembre. Il est rappelé que la pièce de théâtre « *J'y suis, j'y reste* » par la troupe « Nargi's Comedia » sera présentée à la salle polyvalente le samedi 29 novembre à 20 h 45 et le dimanche 30 novembre à 15 heures.

Enfin, le Conseil Municipal a évoqué différentes questions de gestion courante.

La séance a été levée à 21 h 30.

NARGIS, le 26 novembre 2014